

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 février 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° 20188

présenté par

Mme Keke, M. Corbière, Mme Chikirou, Mme Maximi, M. Mathieu et M. Martinet

ARTICLE 2

Compléter l'alinéa 6 par la phrase suivante :

« Cette liste contient au moins des indicateurs spécifiques aux travailleurs seniors occupant un emploi d'artisans, commerçants et chefs d'entreprise. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à garantir que l'index seniors contienne au moins des indicateurs spécifiques aux travailleurs seniors occupant un emploi d'artisans, commerçants et chefs d'entreprise.